

PROCÈS VERBAUX

SAISON 2019-2020



JOURNAL FOOT

Numéro de Journal Foot / Publié le :

PV N°22 - publié le 15 janvier 2020















DRÔME ARDÈCHE FFF

District Drôme Ardèche de Football



Commission des Règlements

PROCÈS-VERBAL N° 09 REUNION DU 14/01/2020

Présidence : M. Laurent JULIEN.

Présents: MM. Gérard FANTIN, Gérard GIRY, Jean Marie PION

e-mail: reglements@drome-ardeche.fff.fr

INFORMATIONS

 Les décisions et sanctions du procès- verbal ci-dessous sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

RAPPEL

• Article 6 b. des Règlements sportifs du District Drôme Ardèche :

Pour toute demande par messagerie électronique, seule celle provenant de l'adresse officielle du club déclarée sur Footclubs sera prise en compte.

DOSSIER N° 29

Match n° 215309904, DIE FC 2/A.C.E.FC 2, Seniors D5, poule M, du 08/12/2019

Réclamation d'après match posée par la capitaine du club de A.C.E.FC 2 dite recevable concernant la participation et la qualification de l'ensemble des joueurs de l'équipe de DIE FC 2 pour le motif suivant : des joueurs de l'équipe de DIE FC sont susceptibles d'avoir participé au dernier match de l'équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour.

Après vérification de la feuille de match DIOIS FC1/ CENTRE ARDECHE 2, Séniors D.4 poule D, du 24/11/2019, il s'avère que trois joueurs ont participé à la rencontre ci-dessus.

- SIDIBE Issa licence N° 2548576137,
- LIZAGA Aladin licence N° 2543119645,
- CHIBKO Jérémi licence 254704987,

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de FC DIE

FC DIE 2:- 1 point, 0 but A.C.E FC 2: 0 point, 2 buts

Le compte de FC DIE sera débité de 37 euros pour frais de dossier.

DOSSIER N° 30

Match n° 21873874, DIE FC 1/ FC PORTES LES VALENCE 2 U.18.D.4 poule D. du 15/12/2019.

Réserve d'avant match posée par l'éducateur du FC Portois dite recevable concernant l'ensemble des joueurs du FC Diois pour le motif suivant :

Certains joueurs ne présentant pas des délais règlementaires de qualification.

Après vérification du fichier de la ligue il ressort que six joueurs n'étaient pas qualifiés à la date de la rencontre :

- SANOH Oumar N° licence 9602933247
- DIALLO Chérif N° licence 2602917189
- SULAIMAN ROTO Imad N° licence 9602958904
- DIALLO Djibril N° licence 9602993602
- MOYEBI Ayafe N° licence 9602886439
- DOUMBIA Djimba N° licence 9603005246

La commission donne match perdu par pénalité à l'équipe de DIE FC pour la participation de joueurs non qualifiés

DIE FC 1: - 1 point, 0 but

PORTES LES VAL 2: 3 points, 2 but

Le compte DIE sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 31

Match n° 21491843, JS LIVRON 1 / VALENSOLLES 2, Seniors D4, poule D du 12/01/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de LIVRON dite recevable concernant les joueurs de Valensolles pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Valensolles qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Valensolles 1/ Rhône Vallées FC 2, Séniors coupe Xavier Bouvier du 22/12/2019, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de JS LIVRON sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 32

Match n° 21530972 /, ROCHEMAURE US 2 / US DROME PROVENCE 2, Seniors D5, poule O du 05/01/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de US Drôme Provence dite recevable concernant les joueurs de Rochemaure pour le motif suivant : certains joueurs sont

susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Rochemaure qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après vérification de la feuille de match Vals les Bains 1 / US Rochemaure 1, Séniors D.3, poule D, du 15/12/2019, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Drôme Provence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 33

Match n° 21530565 /, SAINT RESTITUT 1 / US DROME PROVENCE 2, Seniors D5, poule O du 22/12/2019

1 -Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de US Drôme Provence dite recevable concernant les joueurs de Saint Restitut pour le motif suivant : sont inscrits sur la feuille de match plus de deux joueurs mutés hors période.

Après vérification du fichier de la ligue il s'avère que l'équipe ne comporte pas plus de deux joueurs mutés hors période.

2- Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de US Drôme Provence dite recevable concernant l'ensemble des joueurs de Saint Restitut, certains sont susceptibles d'être en état de suspension au jour de la présente rencontre.

Après vérification du fichier de la ligue il s'avère qu'aucun joueur n'était en état de suspension le jour de la présente rencontre.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Drôme Provence sera débité de 37,00 € pour frais de dossier.

DOSSIER N° 34

Match n° 21530566/, SAINT RESTITUT 1 / US DROME PROVENCE 2, Seniors D5, poule O du 22/12/2019

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de Saint Restitut dite recevable concernant la qualification et la participation du joueur BERNARD Aymeric de Drôme Provence pour le motif suivant : ce joueur n'était pas licencié à la date du match initial, (match remis).

Conformément à l'article 56 des règlements sportifs de D.A et 120 des RG de la FFF : « pour un match remis pourront y participer les joueurs qualifiés à la date du match » Pour ce motif la commission rejette la réserve pour la dire non fondée et confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club se Saint Restitut sera débité de 37,00 euros pour frais de dossier.

DOSSIER N° 35

Match n° 21492119/, Portes Hautes Cévennes 2 / Vallon Pont D'Arc 1, Seniors D4, poule F du 05/01/2020

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de Vallon Pont D'Arc dite recevable concernant les joueurs de Portes Hautes Cévennes pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Portes Hautes Cévennes qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après les vérifications de la feuille de match Portes Hautes Cévennes 1/ O.Ruoms 1, Séniors R.3, poule H, du 15/12/2019, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Vallon Pont D'Arc sera débité de 37,00 euros pour frais de dossier.

DOSSIER N° 36

Match n° 21491199/, Rhodia O.2/ Malissard 1, Seniors D3, poule A du 05/01/2020.

Réserve d'avant match posée par la capitaine du club de Malissard dite recevable concernant les joueurs de Rhodia pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Rhodia qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après les vérifications de la feuille de match Villeurbanne AS 1/ Rhodia 1, Séniors R.3, poule G, du 08/12/2019, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club de Malissard sera débité de 37,00 euros pour frais de dossier.

DOSSIER N° 37

Match n° 21728427/, Sud Ardèche 2/ Eyrieux 1, U.15.D.2, du 11/01/2020.

Réserve d'avant match posée par le dirigeant responsable d'Eyrieux dite recevable concernant les joueurs de Sud Ardèche pour le motif suivant : certains joueurs sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club de Sud Ardèche qui ne jouent pas ce jour ou le lendemain.

Après les vérifications de la feuille de match Sud Ardèche 1/ Davézieux 2, U.15.D.1, du 21/12/2019, il s'avère qu'aucun joueur n'a participé à la rencontre de référence.

La commission confirme le résultat acquis sur le terrain.

Le compte du club d'Eyrieux sera débité de 37,00 euros pour frais de dossier.

Laurent JULIEN Gérard GIRY

District Drôme Ardèche de Football



Commission d'Appel Réglementaire



PROCÈS-VERBAL N°7

CONVOCATION - AUDITION

AR 1920 - 03 RHONE VALLEES interjetant appel de la décision de la Commission des Règlements :

donnant match perdu à son équipe réserve en application des articles 73 des règlements sportifs du DDAF et 236 des règlements généraux de la Fédération.

Match concerné : Championnat seniors D2, poule B, Rhône Vallées FC 2 / Ent S. CHOMERAC 1, du 24/11/2019

La commission, après étude des pièces en sa possession, a décidé d'appeler l'affaire en sa séance du

Lundi 27 janvier 2020 à 19 heures 15

au siège du Comité, 101 rue du 8 mai 1945, 07500 GUILHERAND-GRANGES

<u>Les personnes suivantes sont convoquées</u> :

M. le Président de la Commission des Règlements,

DE RHONE VALLEES:

M. Yves JACQUIER, président du club,

M. Michel LOMER, dirigeant;

DE CHOMERAC:

M. Nicolas SOUCHE, président du club.

RAPPEL

Les clubs ont la faculté de faire citer les personnes qu'ils souhaitent, au plus tard 5 jours avant la date de la réunion, étant observé que le Président de la Commission d'Appel dispose du droit de refuser toutes demandes qui lui paraîtraient abusives. Ils peuvent se faire assister ou représenter par tout conseil ou avocat de leur choix, et consulter l'ensemble des pièces du dossier avant la séance.

Les personnes présentes à l'audience devront justifier de leur identité (présentation de la licence) et les mineurs être accompagnés d'un de leurs parents. Le dossier peut être consulté avant la séance sur demande préalable auprès du Président de la Commission d'Appel (tél. 04 75 64 40 93).

La présence des personnes convoquées est <u>obligatoire</u> en application de l'article 112 des Règlements Sportifs du DDA. Toute absence devra être **dûment justifiée par écrit** préalablement à la tenue de la séance et la Commission est en droit d'examiner le bien fondé des excuses avancées.

District Drôme Ardèche de Football



Commission des Compétitions Jeunes



PROCÈS-VERBAL N°22

Réunion du 10/01/2020

Présents: Roselyne LAULAGNET, Philippe AUBERT, Sébastien DESCHAMPS, Flavie CHANAS, Robert ASTIER

Informations aux clubs:

Lorsqu'un match est reporté ou une équipe forfait nous demandons aux clubs de ne pas renseigner la FMI. Prévenez la permanence et la Commission des Jeunes par mail.

ENTENTES

Responsable:

Roselyne LAULAGNET - Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

TOURNOIS

Responsable:

Robert ASTIER- Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Autorisations de tournois accordées :

- BBRM (futsal) U 15 le 12/01/2020 Vétérans le 18/01/2020 U 13 le 19/01/2020 U 11 le 26/01/2020 U 9 le 02:02/2020
- BOURG SAINT ANDEOL (futsal) U 9 le 08/02/2020 U 11 le 09/02/2020 U 7 le 15/02/2020 U 13 le 16/02/2020
- LE CHEYLARD (futsal) U 9, U 11 le 25/01/2020
- **BAS VIVARAIS** U 11 le 25 /04 /2020
- JS LIVRON U 11, U 13 le 01/05 /2020
- MAUVES U 7, U9, U 11, U 13 le 13/06/2020

CATEGORIE U 9 et U 7

Responsables:

Thomas FUSTIER - Sébastien DESCHAMPS - Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.f

1er plateau de la 2ème phase

- U 9 le 15/02/2020
- U 7 le 14/03/2020

CATEGORIE U11

Responsable:

Philippe Aubert - Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Les correspondances électroniques doivent être adressées à partir de la messagerie officielle du club pour être prises en compte.

Préparation 2é Phase :

Désideratas reçus :

ACE FC, AS ALBOUSSIERE, FC ANNONAY,US BAS VIVARAIS, FC BAUME MONTSEGUR, FC BOURG LES VALENCE, US CLONAS 2 VALLONS, FC CHATUZANGE GOUBET, AS CORNAS,US DAVEZIEUX VIDALON, CO DONZERE, US DROME-PROVENCE, ASL GENISSIEUX, FC HERMITAGE,ESP HOSTUN, FC LARNAGE SERVES,FC LE CHEYLARD, US MONTELIER,US MONTMEYRAN, ES NORD DROME, AS PIERRELATTE, US PONT LA ROCHE, US ROCHEMAURE, FC SAUZET, AS St MARCEL VALENCE, JS St PAUL LES ROMANS, FC St RESTITUT, AS ST UZE, AS SUD ARDECHE,RC TOURNON TAIN, US VAL D'AY,AS VALENSOLLES, FC VALLON.

Calendriers phase printemps:

Les calendriers de la phase printemps sont en ligne sur le site du District Ils sont disponibles sous documents/documents compétitions/FOOT D'ANIMATION

Gestion U 12F

Le calendrier de de la pratique U 12F est à paraître prochainement

Prochains Rendez-vous U11:

Samedi 08 Février 2020.

CATEGORIE U13

Responsables:

Sébastien DESCHAMPS – Thomas FUSTIER - Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Attention

Beaucoup de demandes de modifications par footclubs restent sans réponse de la part des clubs sollicités. Pensez à consulter footclubs régulièrement et à validrer ces demandes.

Matchs non joués

De nombreux matchs n'ont pas été joués pour cause d'arrêtés municipaux

Les clubs doivent se mettre d'accord pour trouver rapidement une nouvelle date et en informer la Commission des Jeunes par mail.

Tous les matchs devront être joués avant le 01/02/2020.

Tous les matchs non joués à cette date seront enregistrés perdus pour les équipes.

COUPE FESTIVAL PITCH U13

Le deuxieme tour de la coupe festival pitch U13 aura lieu le samedi 1^{er} Février à 14H30

Le club premier nommé organise le plateau et les deux premiers de chaque poule sont qualifiés pour le tour suivant le 15/02/2020 (tour de cadrage)

Les poules sont disponibles dans le PV du 03/01/2020 ou sur le site du District rubrique documents.

COUPE CHARLES ANDRE U13

Le premier tour de la coupe Charles André U13 aura lieu le samedi 1er Février à 14H30

Le club premier nommé organise le plateau et les deux premiers de chaque plateau sont qualifiés pour le tour suivant le 15/02/2020

Les poules sont disponibles sur le PV du 03/01/2020 ou sur le site du District rubrique document.

Les tours suivants étant le 15/02/2020, il est absolument obligatoire de scanner dès le lundi la feuille de matchs avec le résultat des jongles et la feuille de classement à la boîte mail des jeunes.

CATEGORIE U15

Responsable

Flavie CHANAS - Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués: Consultez footclubs ou le site du District pour vous tenir informer des nouvelles dates de vos matchs reportés suite aux nombreux arrêtés municipaux.

CATEGORIE U 15 à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET – Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h 30.

Le club organisateur doit enregistrer le résultat par footclubs et scanner la feuille de match à Commission des Jeunes pour le lundi mid

CATEGORIE U15 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET - Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 35 mn , **ballon taille 5,** horaire officiel samedi à 15h30 Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match àCcommission des Jeunes pour le lundi midi.

FUTSAL

La ½ finale futsal est prévue les 18-19 janvier 2020 La finale aura lieu à BOURG DE PEAGE le 29 février 2020 Consultez le site du District rubrique actualité

CATEGORIE U18 FEMININES à 8

Responsable

Roselyne LAULAGNET -Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff

Rappel

Temps de jeu 2 mi- temps de 40 mn , ballon taille 5, horaire officiel samedi à 15h30 Le club recevant doit enregistrer le résultat sur footclubs et scanner la feuille de match à commission des Jeunes pour le lundi m

Futsal

La finale aura lieu le16 février 2020 à CHARMES SUR RHONE le matin. Un tour de découverte est prévu le 18/01/2020 à ALBON l'après midi Consultez le site du District rubrique actualité

Equipes qui participeront le 16/02/2020 et à la finale ANNONAY, BBRM, DAVEZIEUX, EYRIEUX EMBROYE, OLYMPIQUE VALENCE, RHONE CRUSSOL

CATEGORIE U18

Responsable:

Claude BRESSON - Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Matchs non joués

Consultez footclubs ou le site du District pour vous tenir informer des nouvelles dates de vos matchs reportés suite aux nombreux arrêtés municipaux.

Informations importantes:

Suite aux nombreuses difficultés rencontrées pour les matchs avancés au samedi en début de saison, la Commission des Jeunes a pris la décision suivante :

- Rappel: En U 18, l'horaire officiel des matchs est le dimanche à 10h
- Toutes les demandes de modifications de jour ou d'horaire se feront obligatoirement par footclubs (article 13)
- Cela prendra effet :

En D1 et D2 à partir du 01/01/2020 En D3 et D4 dès le début de la 2ème phase

Rappel

Les matchs déjà reportés une fois devront obligatoirement se jouer à la nouvelle date indiquée. En cas de nouvel arrêté, le club recevant devra inverser la rencontre ou trouver un terrain de repli sous peine de match perdu.

Demandes de modifications de jours ou d'horaire :

Pensez à effectuer vos demandes de modifications de jours ou d'horaires suffisamment à l'avance.

Les accords ou refus doivent être impérativement donnés pour le 12ème jour avant la date de la rencontre .

Catégories d'âge

En U 18 peuvent participer en nombre illimité les U 18, U 17 et U 16 Les U 15 n'ont pas le droit de jouer en U 18

FUTSAL

Responsable:

Philippe Aubert –Mail : competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Plateaux Futsal des 11et 12 janvier 2020

Forfaits:

U13: AD DOLON, PEYRINS US, US ANCONE.

Documentation Futsal Jeunes

Les points clés du règlement Futsal Jeunes sont en ligne sur le site du District dans l'arborescence DOCUMENTS/DOCUMENTS FUTSAL.

Les clubs trouveront également dans cette rubrique les feuilles de matchs à compléter OBLIGATOIREMENT avant de les présenter lors de leur arrivée sur les plateaux, ainsi que le support de suivi du déroulement du plateau, et le règlement sportif des compétitions.

Déroulement des plateaux

Il est rappelé que les plateaux Futsal Jeunes sont des compétitions officielles, et qu'à ce titre les contrôles des licences sont effectués avant le début des plateaux. A l'identique de la pratique plein-air, les clubs doivent présenter une liste de licenciés issue de Footclub ou bien se munir d'un support de l'application Footcompagnon pour la vérification de la qualification des joueurs présentés.

Les Joueurs devront se munir de chaussures à semelles blanches ou non marquantes.

Prévoir 2 jeux de maillots numérotés ou chasubles de couleur différente.

Prochain Rdv Futsal Jeunes et Féminines

-Le 18 Janvier 2020 :

U15F, U18F & Seniors F.

-Le 19 Janvier 2020:

Finales N2 pour les catégories U15G et U18G à Beaumont les Valence.

Les rencontres sont en ligne sur les agendas des clubs. Les clubs y trouveront les informations concernant leur convocation.

Futsal Féminines:

A compter de cette saison, la commission intègre la gestion des compétitions féminines de futsal, à savoir U15F, U18F et séniors F.

Calendriers Futsal F:

U15F : Finale 29/02/2020. U18F : Finale 16/02/2020. Seniors F : Finale 16/02/2020.

Informations FINALES REGIONALES

Lors sa réunion du 23 septembre 2019, le Bureau Plénier de la LAURA Foot s'est prononcé pour abandonner dès cette saison le principe d'une organisation au niveau régional d'une journée finale Futsal en direction des Féminines et des Jeunes.

Les finales du District Drôme-Ardèche sont maintenues :

U18F et Séniors F: le Dimanche 16 Février 2020 à Charmes sur Rhône.

U13G/U15G/U15F/U18G: Le Samedi 29 Février 2020 à Bourg de Péage.

DISTRICT DRÔME ARDÈCHE FFF

District Drôme Ardèche de Football



Commission Féminine

PROCÈS-VERBAL N° 17 du 13 janvier 2020

COMPOSITION DE LA COMMISSION

Présidente de la commission : Nathalie PELIN

Responsable des compétitions jeunes : Roselyne LAULAGNET

Responsable des compétitions séniors et en charge de la féminisation : Nathalie PELIN

 $Membres\ de\ la\ commission: Mathilde\ REBOULLET,\ Daniel\ CHEVAL,\ Christophe\ MONTET,\ Michel\ PEYROUZE$

et Jean Pierre BORDELAIS.

L'ensemble des membres de la commission féminine vous souhaitent à tous une bonne année 2020 pleine de réussites tant personnelles que professionnelles et sportives mais également une bonne santé sans laquelle il est difficile de progresser.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 11

Responsable

Nathalie PELIN - Mail: competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

La phase 2 se déroulera comme suit : 1 poule D2 à 6 équipes avec les 3 premiers des 2 poules de la phase 1 et une poule D3 à 5 équipes + x équipes à 8 qui passent à 11 (on ajustera en fonction du nombre) Préparation des poules jeudi soir et calendrier disponible sur le site du district en fin de semaine. Seule l'équipe de Vernoux intègre le championnat à 11 pour la phase 2.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

Responsable

Nathalie PELIN - Mail: competitions.feminines@drome-ardeche.fff.fr

Préparation des poules de la phase 2 jeudi soir et calendrier disponible sur le site du district en fin de semaine.

Pas de nouvelle équipe engagée pour la phase 2.

CHAMPIONNAT U18 F

Roselyne LAULAGNET- Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 40 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel 15h 30

CHAMPIONNAT U15 F

Responsable

Roselyne LAULAGNET- Mail: competitions.jeunes@drome-ardeche.fff.fr

Temps de jeu : 2 mi- temps de 35 mn ; ballon taille 5 ; horaire officiel samedi 15h 30

COUPES CAMOU WOLF ET DRESHER TARDY

A ce jour, les équipes à 8 de Malissard, La Valdaine et Baix sont inscrites en coupe CAMOU WOLF. Aucune équipe à 11 ne s'est désistée.

Tirage au sort: Jeudi 16 janvier au district.

Calendrier du 1er tour sur le site en fin de semaine.

FUTSAL – CHALLENGE JEAN PIERRE VAUX

Le tournoi futsal séniors féminines se déroulera sur 2 journées.

1ere journée le 18 janvier sur trois sites :

Site n°1 à VERNOUX : VERNOUX, ROIFFIEUX, VAL D'AY, VALLIS AUREA, HERMITAGE et MONMIRAL PARNANS. Convocation des équipes pour 13h30 précises.

Site n°2 à CRUAS : EYRIEUX EMBROYE 1, RHONE CRUSSOL, CORNAS, MALISSARD et GENISSIEUX. Il reste 1 place sur ce site. Avis aux amatrices !!! Convocation des équipes pour 13h30 précises.

Site n° 3 à BOURG ST ANDEOL : BOURG ST ANDEOL, PIERRELATTE, GORGES DE L'ARDECHE, MELAS LE TEIL, BAS VIVARAIS et EYRIEUX EMBROYE 2. Convocation des équipes pour 13h30 précises.

Si vous souhaitez recevoir par SMS le règlement du futsal merci d'en faire la demande directement à Nathalie PELIN au 06.19.22.57.89. Consultable aussi sur le site du district.

INFORMATIONS AUX CLUBS

Référent FMI au district : Eric MILHAN 06.47.13.29.12

Toutes demandes de modifications (dates, horaires, installations) doivent être saisies sur footclubs (l'article 13 des Règlements Sportifs du District).

Au préalable le club qui demande la modification, doit informer téléphoniquement le club adverse et l'aviser qu'une demande est en cours.

Nous demandons aux clubs de répondre au plus vite aux demandes effectuées afin de respecter les délais.

DRÔME ARDÈCHE FFF

District Drôme Ardèche de Football



Commission des Arbitres

PROCÈS-VERBAL N° 21

CARNET NOIR

La C.D.A. viens d'apprendre le décès brutal de la sœur de notre collègue et arbitre BAZIR Farid. Elle lui adresse ses plus sincères condoléances et s'associe au deuil de la famille.

INFORMATION A TOUS LES ARBITRES JEUNES & ADULTES

La C.D.A vous rappelle que vous avez l'<u>obligation</u> d'arriver sur les lieux de votre rencontre, au minimum <u>une heure avant le coup d'envoi</u> de celle-ci.

DESIGNATIONS ARBITRES & DELEGUES - PLATEAUX FUTSAL

Féminines U15 - U18 et Seniors - 1ère Journée du 18 & 19/01/2020 Garçons U15 – U18 - Finale Niveau 2 du 19/01/2020

Samedi 18/01/2020 - MATIN (Présence 8h45) – Filles U 15 et Seniors					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ALBON	SEMPERE Guillaume	KHEBIBECHE Yanis	MATAICH Mouaad	DELORME Bernard	Filles U15 ½ Finale Poule : A
VERNOUX	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	MARTIN Sarah	POMMIER Michel	Filles U15 ½ Finale Poule : B
BOURG ST ANDEOL	HATTACH Imad	NAICH Mostafa	EL HARRANE Kamal	PELIN Nathalie	Filles U15 ½ Finale Poule : C
Samedi 1	8/01/2020 - APF	RES-MIDI (Prés	sence 13h30) -	- Filles U 18 et	Seniors
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
ALBON	SEMPERE Guillaume	KHEBIBECHE Yanis	MATAICH Mouaad	DELORME Bernard	Filles U18 1ère Journée Poule : A
VERNOUX	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	MARTIN Sarah	POMMIER Michel	Seniors Filles ½ Finale Poule : B
CRUAS (Gymnase Morelli)	GOMES David	RAMY Mostafa	NOUTAI Zinsou Joseph	LAULAGNET Roselyne	Seniors Filles ½ Finale Poule: B

BOURG ST ANDEOL	HATTACH Imad	NAICH Mostafa	EL HARRANE Kamal	PELIN Nathalie	Seniors Filles ½ Finale Poule : C	
--------------------	-----------------	------------------	---------------------	-------------------	---	--

Dimanche 19/01/2020 -MATIN (Présence 8H45) – Garçons U 15					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BEAUMONT LES VALENCE	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	WEBER Cédric	POMMIER Michel	Garçons U15 Finale Niveau 2

Dimanche 19/01/2020 - APRES-MIDI (Présence 13h30) - Garçons U 18					
Lieu du plateau	Arbitre : 1 Responsable	Arbitre : 2	Arbitre : 3	Délégué Officiel	Observation
BEAUMONT LES VALENCE	GELIBERT Jean-Christophe	VITRY Cédric	WEBER Cédric	POMMIER Michel	Garçons U18 Finale Niveau 2

- Repas midi : Attention : Le club support ne fournit pas le casse-croûte.
- <u>Indemnité</u>: 40€ pour une ½ journée, et 60€ + 10€ (repas) pour la journée réglé par virement
 Attention : Cumul des Fautes pris en compte (3 CFD avant le Jet Franc à 9 m)
 Carton Jaune = 2 minutes dehors

RAPPEL AUX ARBITRES ET AUX CLUBS

L'ensemble des courriers concernant le Commission Départementale des Arbitres doit être envoyé à <u>l'adresse</u>: arbitres@drome-ardeche.fff.ff

RAPPEL A TOUS ARBITRES ADULTES ET JEUNES - MOIS DE JANVIER 2020

 La C.D.A vous informe que des rencontres (adultes et jeunes) sont programmées les week-ends des 18 & 19 et 25 & 26 Janvier 2020. Veuillez surveiller votre compte MyFFF car vous pouvez être désigné.

Attention également aux désignations futsal, plusieurs journées sont programmées tout au long du mois de janvier 2020.

- la C.D.A. rappelle à tous les arbitres adultes et jeunes, qu'il est impératif de <u>CONSULTER</u> tous les vendredis soirs et les samedis matins le <u>site internet du District</u> afin de prendre connaissance des dernières informations, surtout en période hivernale.
- La C.D.A. Vous informe que lors d'une annulation de match pour intempéries, vous pouvez recevoir sur votre espace personnel un match de remplacement.

AVIS AUX CLUBS « INTEMPERIES ET ARRÊTES MUNICIPALIX »

En cas d'intempéries ou d'arrêtés municipaux, les clubs doivent impérativement avertir les Officiels : Arbitres, Délégués, Observateur/tuteurs et la permanence.

Les coordonnées des officiels sont disponibles dans la boîte Mail des clubs.

Si possible, envoyer l'Arrêté Municipal à la Commission des Arbitres afin d'éviter les déplacements inutiles des observateurs.

INDISPONIBILITES

La C.D.A. Vous rappelle que les indisponibilités doivent être posées 15 jours avant.

Le dernier délai toléré est le lundi à 17 heures pour le week-end 15 jours après, comme annoncé lors de l'Assemblée Générale. Trop d'arbitres ne respectent pas ce délai et se mettre indisponible après la date buttoir.

Des contrôles seront effectués chaque semaine. Les arbitres qui ne pas respectent la règle se verront appliquer la sanction prévue dans le règlement intérieur, c'est- à-dire : 25€ d'amende et le retrait d'un point chez les adultes et 0,01 pour les jeunes.

Nous vous rappelons que toute absence de dernière minute d'indisponibilité hors délai, doit être justifiée par un retour à l'adresse email de la C.D.A. (arbitres@drome-ardeche.fff.fr) dans les plus brefs délais, sinon cela sera considéré comme « indisponibilité non justifiées ». Le règlement intérieur sera appliqué.

LISTE OFFICIELLE DES COORDONNEES DES ARBITRES

La C.D.A. Informe tous les clubs, qu'à partir de cette saison, la liste téléphonique des arbitres n'est plus disponible sur le site du District.

Désormais, en cas de besoin, vous pourrez la consulter à partir de la boîte mail officielle de votre club.

RAPPEL AUX ARBITRES - RAPPORTS COMMISION DE DISCIPLINE

<u>ATTENTION</u>: La C.D.A. Vous rappelle que désormais, La Commission Départementale de Discipline se réunie le <u>mercredi soir.</u>

Vous avez toujours 48h pour lui adresser vos rapports, dernier délai le mercredi dans la journée, afin qu'elle puisse traiter vos dossiers dans les meilleures conditions.

RAPPEL AUX CLUBS - DEMANDES D'ARBITRES

La Commission Départementale des Arbitres rappelle à tous les clubs, que toute demande d'arbitre doit se faire à l'adresse ci-dessous, et sur <u>document spécifique</u>.

arbitres@drome-ardeche.fff.fr

AGENDA PREVISIONNEL DES ACTIONS TECHNIQUES SAISON 2019/2020

La Commission Départementale des Arbitres vous précise que les informations relatives aux actions techniques (lieux, horaires, ordre du jour, liste des arbitres convoqués...) sont consultables sur le site internet du District Drôme-Ardèche de Football dans les rubriques :

« PROCES VERBEAUX et ARBITRAGE »

FEVRIER 2020

- Samedi 01 février :

Dernière séance de rattrapage du test TAISA

- Samedi 01 février :

Formation continue des arbitres seniors (rattrapage)

- Samedi 15 février :

Formation continue des arbitres U15 et U18

- Samedi 22 février :

Formation continue des arbitres classés U15 et U18

MAI 2020

- Vendredi 15 mai :

Formation initiale des arbitres stagiaires adultes et jeunes (séance N°8 : bilan de la saison

JUIN 2020

- Lundi 22 juin:

Établissement des classements arbitres adultes et jeunes (à confirmer)

CERTIFICATS MEDICAUX

Lorsque vous déposez un dossier médical au District, merci de bien vouloir en parallèle prendre contact avec la C.D.A.

ATTENTION - FMI -MATCH NON JOUE

Lorsque votre rencontre est non jouée pour diverses raisons (hormis le forfait d'une des deux équipes), merci de ne pas saisir la FMI mais d'adresser un mail au District et appeler la permanence du week-end.

COURRIERS DES ARBITRES

- DUPUIS Marc : Rapport circonstancié de la rencontre de Coupe P. GATEAUD du 09/01/2020, lu et noté
- MIGUEL David : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- COISSARD Stéphane : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement
- GOMES David : Courriel d'excuses pour son absence de sa rencontre de la Coupe R GIRAUD du 12/01/2020, le et noté
- CALATAYUD Renaud : Rapport circonstancié de la rencontre D3 du 12/01/2020, lu et noté
- DUPUIS Marc : Rapport circonstancié de la rencontre U18 du 12/01/2020, lu et noté
- CARROUGE Romuald : Courriel sur l'absence de FMI de la rencontre D3 du 12/01/2020, lu et noté
- LOMBARD Loïc : Certificat Médical, lu et noté, prompt rétablissement

COURRIERS DES CLUBS

- S.C. BOURGUESAN: Rappel de demande d'arbitre en U15 du 25/01/2020, lu et noté
- U.S. VALLEE JABRON: Modification de terrain des U15 du 11/01/2020, lu et noté
- JAUJAC S.: Courriel sur la prestation de l'arbitre en D5 du 05/01/2020, lu et noté
- F.C. HAUTERIVES: Courriel sur le forfait de son adversaire en U18 D4 du 11/01/2020, lu et noté
- F.C. LA COUCOURDE : Courriel sur le forfait de son équipe D5 du 12/01/2020, lu et noté

- U.S. BAS VIVARAIS : Courriel sur la prestation de l'arbitre de la rencontre U18 du 12/01/2020, lu et noté, transmis à l'intéressé
- U.S. BAS VIVARAIS : Demande d'arbitre pour la rencontre U18 D4 du 26/01/2020, lu et noté, votre demande sera exaucée selon la disponibilité de notre effectif
- A.S. ALBOUSSIERE : Courriel sur l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre D4 du 12/01/2020, lu et noté
- VALLIS AUREA FOOT : Courriel sur l'absence non excusée de l'arbitre de la rencontre U18 du 12/01/2020, lu et noté

RECEPTION DES VOEUX 2020

• U.S. MONTELIER: Remerciements

Le Président Nicolas BRUNEL Le secrétaire Jean Baptiste RIPERT